FENIE BROSSETTE S.A

Société Anonyme au capital de 143.898.400 de dirhams
Siège social : Route Médiouna – RN9 – Commune Sidi Hajjaj - Oued Hassar Douar Ouled Hadda
Casablanca/ R.C. Casablanca n°865

RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MARDI 24 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 qui s'élève à +14.407.477,61 MAD en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12, approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 500.000,00 MAD pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social,**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de Mme Frédérique CHRAIBI en tant qu'Administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social,**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 501 actions représentant 69,38% du capital social,**
- **998 501 votes valablement exprimés dont 998 501 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**